AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-08-20x-00981 Référence de la demande : n°2019-00981-031-002

Dénomination du projet : Programme 137 ECOPHY-ANTAVIA

Lieu des opérations : -TAAF

Bénéficiaire : - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS
Programme en cours relatif au suivi à long terme des manchots Adélie et Empereur et la stratégie adaptative des prédateurs marins face aux changements environnementaux. Il manque une présentation générale du projet, une présentation des projets en terme d'apport à la conservation. Le compte-rendu des manipulations précédentes n'est pas fourni. Le CNPN fait siennes les recommandations du CEP sur les manipulations de Manchot empereur: afin d'éviter un impact cumulatif, il est recommandé que le présent programme se coordonne avec le programme ORNITHO-ECO pour ne manipuler qu'un seul groupe de 300 poussins. Une réflexion sur les techniques nouvelles de marquage et de prélèvement est également souhaitée. Bilan des manipulations passées et à venir impérativement demandé.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable [_] **Favorable sous conditions [X]** **Défavorable [_]**

Fait le : 24 Octobre 2019

Signature :